

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2020

#### **OBJET :**

**Centre Communal d'Action Sociale  
Détermination du nombre d'élus et  
élection**

**Rapporteur : M. LE MAIRE  
Délibération n°9**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient donc de déterminer le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, avant de procéder à l'élection.

Par ailleurs, le Maire doit obligatoirement nommer un représentant des 4 types d'Associations (Associations Familiales, Association de Handicapés, Associations de Personnes Agées, Associations œuvrant dans le domaine de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusions) et respecter la parité prévue à l'article L. 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles entre les Administrateurs élus et les Administrateurs nommés.

Il est rappelé que chaque conseiller municipal ou groupe de Conseillers Municipaux, peut présenter, au plus tard le jour de l'élection, une liste de candidats même incomplète.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8, et de procéder à leur élection.

## **DELIBERATION**

Les deux listes « Un maire pour Essey » et « Essey ensemble » ont proposé les candidatures de Mme Nadine CADET, Mme Elise DROUVILLE, Mme Marie LOZINGUEZ, M. Jacky THOUVENIN, Mme Evelyne DEVOUGE, M. Gabriel HOFFER, Mme Catherine CHOPIN-RENAULD et M. Christophe CHEVARDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- procède à l'élection de ces 8 membres.

Sont élus à l'unanimité :

Mme Nadine CADET, Mme Elise DROUVILLE, Mme Marie LOZINGUEZ, M. Jacky THOUVENIN, Mme Evelyne DEVOUGE, M. Gabriel HOFFER, Mme Catherine CHOPIN-RENAULD et M. Christophe CHEVARDE.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 mai 2020.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**  
  
**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	29
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	19 mai 2020
- Convocation distribuée le :	19 mai 2020
- Affichage du compte-rendu le :	29 mai 2020
- Affichage du procès-verbal le :	12 juin 2020

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME Claire MALARY

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**  
  
**Maire**